



## LEXCOR FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation: 08/05/2025

### SECTION 1 - IDENTIFICATIONS DU PRODUITS ET DE L'ENTREPRISE

#### NOM DU PRODUIT

LEXPRIME AS  
APPRÊT ASPHALTIQUE

#### DISTRIBUTEUR

Lexsuco 2010 Corporation  
3275 Orlando Dr.  
Mississauga, ON, L4V 1C5  
Tél : 905.792.8300  
Fax :905.792.8305

Préparée par: Lexsuco 2010 Corporation

Usage Recommandé: Apprêt de toiture

#### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

INFOTRAC: 1-800-535-5053,  
24 heures Réponse d'urgence

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Flam. Liq. 3; H226 – Liquide et vapeurs inflammables.  
STOT RE 1; H372 – Cause des dommages aux organes en cas d'expositions prolongées ou répétées.  
Organes cibles spécifiques : système nerveux central

#### Éléments d'étiquetage

Selon les données toxicologiques présentées aux sections 11 et 12, le produit est étiqueté comme suit.



#### Mot-signal :

Danger

#### Mention(s) de danger :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H372 : Cause des dommages aux organes en cas d'expositions prolongées ou répétées.

#### Mention(s) de précaution :

#### Prévention :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes — Ne pas fumer.  
P235 : Garder au frais.  
P260 : Ne pas respirer les brouillards / les vapeurs / les aérosols.  
P262 : Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P264 : Se laver soigneusement après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.  
P280 : Porter des gants de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

**Réponse :**

P301+310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / sous la douche.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P331 NE PAS faire vomir.

P370+378 En cas d'incendie : Utiliser les agents d'extinction mentionnés dans la section 5 de la FDS.

**Stockage :**

P403+233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé.

**Élimination :**

P501 Éliminer le contenu / contenant conformément aux réglementations locales / nationales.

## SECTION 3 - INFORMATION DES INGRÉDIENTS

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens des réglementations pertinentes sur les substances dangereuses aux niveaux étatique et fédéral.

Ingrédient / Désignation chimique	%	Autres identifiants	Notes
Asphalte (pétrole) — No CAS : 0008052-42-4	75 - 100	Non classé	[1][2]
Solvant Stoddard — No CAS : 0008052-41-3	25 - 50	STOT RE 1;H372 Asp. Tox. 1;H304	[1][2]

Conformément au paragraphe (i) du §1910.1200, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus à titre de secret commercial. [1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement. [2] Substance possédant une limite d'exposition en milieu de travail. [3] Substance PBT ou vPvB.

\*Le texte intégral des phrases figure à la section 16.

## SECTION 4 - PREMIER SECOURS

**Mesures de Premiers Soins :****Général**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, obtenir une attention médicale. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Peau : Modérément irritant.

Ingestion : Irritation abdominale.

Inhalation : Si activé par un apprêt ou par la chaleur, une surexposition aux fumées peut provoquer une irritation et des étourdissements.

**Inhalation**

Les essences minérales et les distillats pétroliers aromatiques — une inhalation excessive de vapeurs peut provoquer une irritation du nez ou de la gorge, des étourdissements, une faiblesse, de la fatigue, des nausées, des maux de tête, une possible perte de connaissance et même une asphyxie. Amener immédiatement la personne à l'air frais. Éviter toute exposition supplémentaire. Si les symptômes persistent, obtenir immédiatement une attention médicale.

**Contact avec la Peau**

Les distillats de pétrole et l'asphalte — un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation modérée et une dermatite délipidante. Retirer les vêtements contaminés et laver soigneusement la zone exposée avec un nettoyant pour les mains, suivi de savon et d'eau. Si l'irritation ou les rougeurs se développent et persistent, obtenir immédiatement une attention médicale.

**Contact avec les Yeux**

Les distillats de pétrole (essences minérales) et l'asphalte peuvent provoquer une forte irritation, des rougeurs, des larmoiements et une vision brouillée. Rincer immédiatement avec de l'eau courante pendant 15 minutes, en soulevant les paupières supérieure et inférieure à l'occasion. Obtenir immédiatement une attention médicale.

**Ingestion**

Danger d'aspiration. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Transporter immédiatement la personne à l'hôpital. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX. Note au médecin : effectuer un lavage gastrique conformément aux procédures recommandées pour l'ingestion de produits pétroliers.

### **Symptômes et Effets les plus Importants, qu'ils soient Aigus ou Retardés :**

#### **Aperçu d'urgence**

Liquide argenté. Peut causer maux de tête, étourdissements, somnolence ou irritation de la peau, des yeux et du système respiratoire. En cas d'inhalation : sortir à l'air frais. Éviter toute surexposition. Si les symptômes persistent, obtenir immédiatement une attention médicale.

#### **Effets potentiels sur la santé / Voies d'entrée**

**Inhalation :** Peut causer maux de tête, étourdissements, nausées, somnolence, stupeur et irritation du système respiratoire.

**Yeux :** Peut causer une irritation.

**Ingestion :** Peut causer une irritation gastro-intestinale.

**Peau :** Peut causer une irritation.

**Affections médicales aggravées :** Les troubles préexistants des yeux, de la peau, du foie ou du système respiratoire peuvent être aggravés par l'exposition.

**Variabilité entre individus :** Les études de santé démontrent que la sensibilité peut varier d'une personne à l'autre. Par mesure de précaution, l'exposition aux vapeurs, aux liquides, aux brouillards ou aux fumées doit être minimisée.

**Effets d'une surexposition :** (Signes et symptômes d'exposition) De fortes concentrations de vapeurs (> 1000 ppm) peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires, et peuvent provoquer des maux de tête, des étourdissements, une anesthésie, de la somnolence, une perte de conscience et d'autres effets sur le système nerveux central, pouvant aller jusqu'au décès.

**Affections médicales préexistantes pouvant être aggravées par l'exposition :** Les personnes présentant des troubles préexistants du système nerveux central, des affections cutanées ou des maladies respiratoires chroniques devraient éviter l'exposition à ce produit.

**Effets chroniques sur la santé :** Des rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Une mauvaise utilisation intentionnelle, en concentrant et en inhalant volontairement le produit, peut être nocive ou fatale. Un contact prolongé ou répété avec ces produits peut provoquer irritation et dermatite. Bien qu'aucune association directe entre l'asphalte et le cancer ou d'autres maladies pulmonaires n'ait été établie chez l'humain, l'asphalte contient des quantités variables d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et d'autres volatils qui ont démontré des effets cancérigènes et des dommages respiratoires chez les animaux. Une exposition prolongée ou répétée aux distillats de pétrole (naphta pétrolier, solvant Stoddard ou essences minérales) peut entraîner les effets de délipidation, d'irritation, de dermatite, d'effets narcotiques et sur le système nerveux central décrits ci-dessus, ainsi que des effets sur le foie et un ictère. Des effets sur les reins et les poumons ont également été notés chez certains animaux.

**Nature du danger et informations toxicologiques :** Un contact prolongé ou répété avec ce produit a tendance à éliminer les huiles naturelles de la peau, ce qui peut entraîner irritation et dermatite. Toutefois, selon l'expérience humaine et les données toxicologiques disponibles, ce produit n'est ni « corrosif » ni « irritant » selon les critères de l'OSHA. Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation oculaire. Le produit présente une faible toxicité aiguë par voie orale et cutanée, mais de très petites quantités aspirées dans les poumons lors de l'ingestion peuvent entraîner des lésions pulmonaires de légères à sévères, et possiblement la mort. L'exposition aux vapeurs de solvants, en concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelles établies, peut provoquer des effets néfastes tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes incluent maux de tête, nausées, étourdissements, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut éliminer les huiles naturelles de la peau, provoquant sécheresse, irritation et possiblement une dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Les éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et une sensibilité oculaire, avec des dommages réversibles possibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

## **SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE LES INCENDIES**

### **Agents Extincteurs :**

#### **Agents Extincteurs Appropriés**

Poudre chimique de classe « B », dioxyde de carbone, ou tout autre agent extincteur approprié, comme du sable sec. Ne pas utiliser d'agents halogénés. Lorsque les flammes sont éteintes, recouvrir les résidus avec un agent extincteur sec ou du sable sec et laisser en place jusqu'à refroidissement complet. Si l'incendie semble prendre de l'ampleur, cesser d'utiliser ces agents. Appliquer un agent extincteur de classe « D » ou davantage de matériau granulaire sec et inerte. Former un anneau de matériau extincteur autour du feu et laisser brûler jusqu'à extinction.

### **Dangers Spécifiques du Produit**

Décomposition dangereuse : oxydes de carbone et divers fragments d'hydrocarbures.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes — Ne pas fumer.

Garder au frais.

Mettre les contenants et l'équipement de réception à la terre / liaison.

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### **Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers**

Éviter tout contact avec la peau. Porter l'ÉPI approprié et un appareil respiratoire si nécessaire. Si le feu ne répond pas aux agents ci-dessus ou s'ils ne sont pas disponibles, utiliser de la mousse ou un brouillard d'eau en dernier recours. L'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés mais non enflammés. Ces produits peuvent flotter et se rallumer à la surface de l'eau. Les contenants fermés peuvent exploser en cas d'incendie. Garder les contenants au frais et les déplacer vers un endroit sécuritaire. Dans un espace confiné, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA) avec masque complet et des vêtements de protection.

Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter la zone.

## **SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions Individuelles, Équipements de Protection et Mesures d'Urgence**

Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

### **Précautions Relatives à l'Environnement**

Ne pas laisser le produit se déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle : se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant réutilisation.

### **Méthodes et Matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Réponse en cas de déversement : Éliminer immédiatement toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone pour réduire la concentration de contaminants dans l'air. Absorber le déversement avec du sable, de la terre ou un autre matériau absorbant approprié. Transférer dans un contenant approprié pour élimination. ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LES RÉGLEMENTATIONS GOUVERNEMENTALES APPLICABLES.

## **SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

### **Précautions Relatives à la Sûreté en Matière de Manutention**

Réduire la poussière au minimum.

Garder les contenants hermétiquement fermés. Garder les contenants au frais, au sec et à l'écart des sources d'ignition. Utiliser ce produit avec une ventilation adéquate. Le matériau est COMBUSTIBLE. Une mise à la terre électrique est requise durant le transfert du produit. Tout l'équipement électrique dans les zones d'entreposage ou de manipulation doit être installé conformément aux exigences de la NFPA.

Voir la section 2 pour plus de détails — [Prévention].

### **Conditions de Sûreté en Matière de Stockage**

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des. Entreposer dans un contenant fermé. Garder le produit et ses vapeurs loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas entreposer au soleil. Éviter l'inhalation de vapeurs, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les vapeurs peuvent migrer vers des sources d'ignition. Ne pas fumer, souder, provoquer d'étincelles ou utiliser une flamme à proximité du contenant. Changer fréquemment les vêtements de travail souillés. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Pour éviter que des gaz, vapeurs ou fumées ne migrent dans les zones occupées du bâtiment, fermer ou couvrir toutes les ouvertures (portes, fenêtres, prises d'air) pendant et après l'application jusqu'à dissipation complète. Ces précautions s'appliquent également aux contenants vidés.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit sec et ventilé. Maintenir l'étiquetage des emballages pendant l'entreposage.

Matériaux incompatibles : oxydants forts.

**Avertissement concernant les contenants « vides » :** Éliminer de manière sécuritaire pour l'environnement et conformément aux réglementations gouvernementales. Les contenants « vides » contiennent des résidus (liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. NE PAS pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à toute autre source d'ignition. CES CONTENANTS PEUVENT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT. Ne pas tenter de nettoyer, car les résidus sont difficiles à retirer. Pour les travaux sur les réservoirs, se référer à la réglementation OSHA, ANSI Z49.1 et aux autres références gouvernementales ou industrielles concernant le nettoyage, la réparation ou le soudage.

Voir la section 2 pour plus de détails — [Entreposage].

### **Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de Contrôle

#### Exposition

No CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0008052-41-3	Solvant Stoddard	OSHA	TWA 500 ppm (2900 mg/m <sup>3</sup> )
		ACGIH	TWA: 290 mg/m <sup>3</sup> STEL: 580 mg/m <sup>3</sup>
		NIOSH	TWA 350 mg/m <sup>3</sup> C 1800 mg/m <sup>3</sup> [15-minute]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0008052-42-4	Asphalte (pétrole)	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 2B
		NIOSH	Ca C 5 mg/m <sup>3</sup> [15-minute]
		Fournisseur	Aucune limite établie

#### Données sur la cancérogénicité :

No CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0008052-41-3	Solvant Stoddard	OSHA	Cancérogène sélectionné : Non
		NTP	Connu : Non ; Suspecté : Non
		IARC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2A : Non ; Groupe 2B : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non
0008052-42-4	Asphalte (pétrole)	OSHA	Cancérogène sélectionné : Non
		NTP	Connu : Non ; Suspecté : Non
		IARC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2A : Non ; Groupe 2B : Oui ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non

#### Contrôles de l'exposition :

##### Protection respiratoire :

Si une irritation se manifeste ou si la concentration de contaminants dans l'air dépasse les limites d'exposition indiquées dans la FDS, porter un respirateur approprié, bien ajusté, approuvé NIOSH/MSHA.

Suivre les directives du fabricant pour l'usage du respirateur.

Utiliser la protection respiratoire dans le cadre du programme de protection respiratoire de l'entreprise, selon les réglementations locales ou selon la norme OSHA 29 CFR 1910.134.

##### Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes chimiques ou un écran facial.

##### Protection de la peau :

Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques ou d'autres vêtements imperméables au besoin, afin d'éviter la contamination des vêtements ordinaires, ce qui pourrait entraîner un contact cutané prolongé ou répété.

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, au besoin, pour éviter un contact prolongé ou répété avec la peau.

##### Contrôles techniques :

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante pour éviter de dépasser les limites d'exposition recommandées ou empêcher l'accumulation de concentrations explosives de vapeurs dans l'air.

Utiliser un équipement antidéflagrant.

Interdiction de fumer ou d'utiliser des flammes nues.

##### Autres pratiques de travail :

Minimiser l'inhalation de vapeurs ou de brouillards. Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Retirer les vêtements contaminés ; les laver ou les nettoyer à sec avant réutilisation. Retirer les chaussures contaminées et les nettoyer soigneusement, puis les laisser sécher complètement avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact, avant les pauses, avant les repas et à la fin de la période de travail. Le produit s'enlève facilement de la peau à l'aide de nettoyants sans eau, puis d'un lavage complet avec du savon et de l'eau. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer rapidement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant réutilisation.

Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. **NE PAS ENTREPOSER À PROXIMITÉ DE CHALEUR, D'ÉTINCELLES, DE**

**FLAMMES OU D'OXYDANTS FORTS.** Pour prévenir les risques d'incendie ou d'explosion causés par l'accumulation et la décharge d'électricité statique, mettre efficacement à la terre le système de transfert du produit, conformément aux normes de la NFPA pour les produits pétroliers. Voir la section 2 pour plus de détails — [Prévention].

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques de Base	
<b>Apparence :</b>	Liquide noir
<b>Odeur :</b>	Odeur de produit pétrolier
<b>Seuil olfactif :</b>	Non mesuré
<b>Valeur pH :</b>	Sans objet
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Sans objet
<b>Point d'ébullition initial / intervalle d'ébullition :</b>	300 °F IBP (ASTM D 86), essences minérales
<b>Point d'Éclair :</b>	(Minimum) 100 °F TCC (essences minérales) ASTM D 3143
<b>Taux d'Évaporation :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz) :</b>	Sans objet
<b>Limites Supérieures/Inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité :</b>	Limite explosive inférieure : 0,7 % — Limite explosive supérieure : 6 %
<b>Tension de Vapeur :</b>	Environ 2,9 mm Hg à 20 °C (essences minérales)
<b>Densité de Vapeur (air = 1):</b>	Environ 4,9 (air = 1,0), essences minérales
<b>Densité Relative (eau = 1):</b>	0,87 – 0,98
<b>Solubilité :</b>	Négligeable
<b>Coefficient de Partage, n-octanol/eau :</b>	Non mesuré
<b>Température d'Auto-Inflammation :</b>	Supérieure à 400 °F, ASTM E 659
<b>Température de Décomposition :</b>	Pas disponible
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible
<b>Contenu VOC</b>	Moins de 40

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité Chimique

Habituellement stable.

### Risque de Réactions Dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à Éviter

Chaleur et flammes nues.

### Matériaux Incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

### Produits de Décomposition Dangereux

Oxydes de carbone, divers fragments d'hydrocarbures.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité Aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants provenant des composants du produit, en dépassement des limites d'exposition professionnelle établies, peut entraîner des effets néfastes pour la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire, ainsi que des effets sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent : maux de tête, nausées, étourdissements, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut éliminer les lipides naturels de la peau, entraînant sécheresse, irritation et éventuellement une dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent entraîner irritation, douleur et sensibilité, avec des dommages réversibles possibles.

Ingrédient	LD50, mg/kg orale	LD50, mg/kg peau	Vapeur d'inhalation LD50	Inhalation Pous-sière / Brouil-lard LD50, mg/ L/4hr	Inhalation Gaz LD50, ppm
Asphalte (pétrole) – (0008052-42-4)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Solvant Stoddard – (0008052-41-3)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

**Note :** Lorsqu'aucune donnée de DL50 spécifique à une voie d'exposition n'est disponible pour une toxine aiguë, l'estimation convertie de toxicité aiguë a été utilisée dans le calcul de l'ATE (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Classification	Catégorie	Description des dangers
Toxicité aiguë (orale)		Sans objet
Toxicité aiguë (cutanée)		Sans objet
Toxicité aiguë (inhalation)		Sans objet
Corrosion / irritation cutanée		Sans objet
Lésions oculaires graves / irritation oculaire		Sans objet
Sensibilisation respiratoire		Sans objet
Sensibilisation cutanée		Sans objet
Mutagenicité sur les cellules germinales		Sans objet
Cancérogénicité		Sans objet
Toxicité pour la reproduction		Sans objet
STOT — exposition unique		Sans objet
STOT — expositions répétées	1	Cause des dommages aux organes en cas d'expositions prolongées ou répétées.
Danger d'aspiration		Sans objet

## SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Aucune information supplémentaire fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux substances chimiques.

### Dangers Aigus pour le Milieu Aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacé, mg/l	ErC50 algue, mg/l
Asphalte (pétrole) – (0008052-42-4)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Solvant Stoddard – (0008052-41-3)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

### Persistence et Dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Potentiel de Bioaccumulation

Non mesuré.

### Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

## Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT/vPvB.

### Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVE À L'ÉLIMINATION

### Les Méthodes d'Élimination

Enfouir dans un site d'enfouissement autorisé conformément aux réglementations fédérales, provinciales/étatiques et locales. Les contenants complètement vidés et dont les résidus ont été laissés sécher ne sont pas considérés comme des déchets dangereux.

## SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

	DOT (transport routier domestique)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro UN	Sans objet	N/A	N/A
Nom d'expédition approprié UN	N/A	N/A	N/A
Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT : N/A	IMDG : N/A Sous-classe : N/A	Classe aérienne : N/A
Groupe d'emballage	Aucun	N/A	N/A
Dangers pour l'environnement IMDG	Polluant marin : NON		
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune autre information		

## SECTION 15 - INFORMATION RÉGLÉMENTAIRE

### Aperçu réglementaire :

Les données réglementaires de la section 15 ne sont pas destinées à être exhaustives ; seules certaines réglementations pertinentes sont présentées.

**Toxic Substance Control Act (TSCA) :** Tous les composants de ce matériau sont inscrits ou exemptés d'inscription à l'inventaire TSCA.

**Classification SIMDUT :** B3 – Liquide combustible D2A – Matières toxiques ayant des effets chroniques

### Dangers selon l'EPA (Tier II) :

Incendie : Oui

Libération soudaine de pression : Non

Réactif : Non

Effets immédiats (aigus) : Non

Effets différés (chroniques) : Oui

**EPCRA 311/312 – Produits chimiques et seuils de déclaration :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration en vertu de cette loi.

**EPCRA 302 – Substances extrêmement dangereuses :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration.

**EPCRA 313 – Produits chimiques toxiques :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration.

**Proposition 65 de la Californie – Cancérogènes (>0,0 %) :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration.

**Proposition 65 – Toxines du développement (>0,0 %) :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration.

**Proposition 65 – Toxines pour la reproduction (femmes, >0,0 %) :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration.

**Proposition 65 – Toxines pour la reproduction (hommes, >0,0 %) :** À notre connaissance, aucune substance à des niveaux nécessitant une déclaration.

**New Jersey RTK (substances >1 %) :**

Asphalte (pétrole)  
Solvant Stoddard

**Pennsylvania RTK (substances >1 %) :**

Asphalte (pétrole)  
Solvant Stoddard

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATION**

*Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette FDS soient présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date de cette FDS, Lexsuco Corporation ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de ces informations. Les informations sont fournies à condition que les personnes qui les reçoivent et les utilisent déterminent elles-mêmes si elles conviennent à leur objectif avant de les utiliser. En aucun cas Lexsuco Corporation ou l'une de ses filiales ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de la confiance accordée aux informations contenues dans la FDS.*

**DATE DE PUBLICATION :**

30/04/2025

**PUBLICATION PRÉCÉDENTE :**

10/07/2023

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation